

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE À HUIS CLOS LE 15 AVRIL 2020 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire,

Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Marco Bellefeuille  
Josianne Girard  
Raymond Rougeau  
Renald Breault  
Kimberly St Denis  
Stéphanie Labelle

◆◆◆

Tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil municipal est tenue à huis clos et les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20-103

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants en Affaires nouvelles :  
**32.1 – AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE DANS CERTAINES ZONES LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DE REVOIR LES CRITÈRES D'AUTORISATION APPLICABLES À LA LOCATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME ET 32.2 – AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE DANS CERTAINES ZONES LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DE REVOIR LES CRITÈRES D'AUTORISATION APPLICABLES À LA LOCATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 MARS 2020**

**4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2020**

**5. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**

**5.1 3346, 2<sup>E</sup> AVENUE – LOT 4 994 880 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**5.2 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA) – (3001), 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE – LOT 4 994 194 – ZONE 10 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**AUTRES SUJETS D'URBANISME**

**6. MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PHASES 1 ET 2 – PROJET DOMICILIAIRE - AMÉNAGEMENT LAC AUX SOURCES INC. – REPORT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE FIN DES TRAVAUX – LOTS 5 301 768, 5 829 017, 6 286 499 ET 6 286 500**

**AVIS DE MOTION**

**7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES AUX PERMIS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND**

**8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON ET SON AMENDEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS ET AU SERVICE ANIMALIER**

**9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS**

10. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2020 RELATIF AUX ANIMAUX**
11. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

12. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES AUX PERMIS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND**
13. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS**
14. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **RÈGLEMENTS**

15. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-2006-7 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-2006 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ACCÈS AUX EMBARCATIONS VIA LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE DU LAC PONTBRIAND**
16. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 129-2020 CONCERNANT L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE ET L'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND**
17. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

18. **OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR DIVERSES RUES - 2020**
19. **OCTROI DE CONTRAT – CORRECTION ET RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE - 2020**
20. **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2020**
21. **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – LOCATION D'UNE ROULOTTE – CLÉMENT & FRÈRES INC.**
22. **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – INTERNET HAUTE VITESSE - STATION ST-PATRICK**

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23. **2<sup>E</sup> VERSEMENT DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES– REPORT DE L'ÉCHÉANCE**
24. **AUTORISATION DE SIGNATURE – LOCATION D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL – 3583, RUE METCALFE – CONNEXION MATAWINIE**
25. **RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2019**
26. **EMBAUCHE D'UNE CAPITAINE À LA PRÉVENTION – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
27. **ANNULATION DE LA VENTE-DÉBARRAS PRÉVUE LES 16 ET 17 MAI 2020 – PANDÉMIE COVID-19**
28. **PLAN DE REDRESSEMENT FINANCIER – PANDÉMIE DE LA COVID-19**
29. **ÉCARTS DE QUANTITÉ ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT – LUMICOM – ENSEIGNES**

#### **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

30. **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
  - 30.1 **LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**
  - 30.2 **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**
  - 30.3 **LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**
  - 30.4 **LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**
  - 30.5 **LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS**
  - 30.6 **LISTE DES ENGAGEMENTS**
  - 30.7 **LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**
  - 30.8 **JOURNAL DES SALAIRES NETS**
31. **CORRESPONDANCE**
  - 31.1 **CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) - DEMANDE DE DISPENSE POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT – ARTICLE 935 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL – RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION - USINE DE FILTRATION ST-PATRICK**
32. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 32.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE DANS CERTAINES ZONES LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DE REVOIR LES CRITÈRES D'AUTORISATION APPLICABLES À LA LOCATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME**
  - 32.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE DANS CERTAINES ZONES LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DE REVOIR LES CRITÈRES D'AUTORISATION APPLICABLES À LA LOCATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME**
33. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

**34. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**35. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 MARS 2020**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2020 à 19 h a été remise aux membres du conseil.

20-104 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2020 à 19 h, tel que remis aux membres du conseil.

**4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2020**

20-105 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 30 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**5. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue à distance le 30 mars 2020.

20-106 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

**5.1 3346, 2<sup>E</sup> AVENUE – LOT 4 994 880 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**5.2 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA) – (3001), 1<sup>ERE</sup> AVENUE – LOT 4 994 194 – ZONE 10 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

**AUTRES SUJETS D'URBANISME**

**6. MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PHASES 1 ET 2 – PROJET DOMICILIAIRE - AMÉNAGEMENT LAC AUX SOURCES INC. – REPORT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE FIN DES TRAVAUX – LOTS 5 301 768, 5 829 017, 6 286 499 ET 6 286 500**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-307 adoptée à la séance du conseil du 21 juin 2018, mandatant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente portant sur la réalisation des travaux pour les phases 1 et 2 du projet domiciliaire d'Aménagement Lac aux Sources inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée par les parties le 6 juin 2019 et qu'un report de la date d'échéance de fin de travaux a été accordée selon la résolution 19-471 afin que les travaux d'asphaltage soient terminés au plus tard le 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande afin que soit reportée la date de la fin des travaux au plus tard le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE des constructions résidentielles sont prévues en 2020 et 2021 sur les terrains inclus à la phase 2 et qu'il serait justifié de procéder à l'asphaltage des phases 1 et 2 suite à la réalisation de ces constructions afin de limiter les dommages causés par le transport;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

20-107 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la demande afin que soit modifiée l'entente portant sur la réalisation des travaux pour les phases 1 et 2 du projet domiciliaire d'Aménagement Lac aux Sources inc., reportant la date de la fin des travaux au plus tard le 30 septembre 2021.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, la convention de modification du protocole d'entente ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

## AVIS DE MOTION

7. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES AUX PERMIS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND**

20-108 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2020-1 modifiant le règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables aux permis d'accès des embarcations au lac Pontbriand.

8. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON ET SON AMENDEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS ET AU SERVICE ANIMALIER**

20-109 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2020-2 modifiant le règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon et son amendement afin de modifier certains tarifs applicables à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés et au service animalier.

9. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS**

20-110 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 128-2020 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés.

10. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2020 RELATIF AUX ANIMAUX**

20-111 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 131-2020 relatif aux animaux.

11. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

20-112 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 130-2020 relatif à la garde de poules sur le territoire de la Municipalité.

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

12. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES AUX PERMIS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables aux permis d'accès des embarcations au lac Pontbriand.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

20-113 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 48-2020-1 modifiant le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables aux permis d'accès des embarcations au lac Pontbriand, tel que remis aux membres du conseil.

13. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS**

CONSIDÉRANT QUE la gestion adéquate du réseau routier municipal implique un suivi des entrées privées et des fossés de chemin;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement inadéquat des ponceaux, des entrées privées et des fossés engendre des impacts sur le drainage des chemins publics et particulièrement sur les fossés en augmentant les risques d'érosion et contribuant ainsi à la dégradation des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire se prévaloir de dispositions afin d'encadrer l'installation et l'entretien des ponceaux ainsi que l'entretien et la canalisation des fossés de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes, et qu'elle peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs que lui confère le *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 68 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute Municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

20-114 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 128-2020 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés, tel que remis aux membres du conseil.

**14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a autorisé en 2018, sous la forme d'un projet pilote, la garde de poules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote avait un terme de deux (2) ans, lequel arrive à échéance le 4 mai 2020 et que la Municipalité souhaite adopter de façon définitive un règlement relatif à la garde de poules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

20-115 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 130-2020 relatif à la garde de poules sur le territoire de la Municipalité, tel que remis aux membres du conseil.

**RÈGLEMENTS**

**15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-2006-7 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-2006 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ACCÈS AUX EMBARCATIONS VIA LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE DU LAC PONTBRIAND**

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau municipale et l'accès aux embarcations au lac Pontbriand, il y a lieu d'abroger le règlement numéro 25-2006 et ses amendements concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

20-116 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 25-2006-7 abrogeant le Règlement numéro 25-2006 et ses amendements concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand, tel que remis aux membres du conseil.

**16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 129-2020 CONCERNANT L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE ET L'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre de ses objectifs de développement durable, la Municipalité juge pertinent de mettre à jour la réglementation actuellement en vigueur en ce qui concerne l'utilisation de la rampe de mise à l'eau municipale et l'accès aux embarcations au Lac Pontbriand;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

20-117 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 129-2020 concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau municipale et l'accès des embarcations au lac Pontbriand, tel que remis aux membres du conseil.

#### 17. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, Monsieur le Maire reporte la lecture des questions déposées par les citoyens à la deuxième période de questions.

#### ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### 18. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR DIVERSES RUES - 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 10 mars 2020 pour des travaux d'asphaltage sur diverses rues prévus en 2020;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions en date du 30 mars 2020 provenant des entreprises énumérées dans le tableau ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme pour les deux bordereaux a été déposée par l'entreprise Pavage JD inc., pour un montant de 289 625,76 \$, taxes incluses, pour le bordereau 1 et de 110 165,83 \$, taxes incluses, pour le bordereau 2, les résultats étant les suivants :

#### RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	BORDEREAU 1 (6 <sup>E</sup> AVENUE, RUE ALBERT, 9 <sup>E</sup> ET 4 <sup>E</sup> AVENUES) COÛT TOTAL (TAXES INCLUSES)	BORDEREAU 2 (RUES POINTE-VERTE, MIRON, MANCHESTER ET POIRIER) COÛT TOTAL (TAXES INCLUSES)
9306-1380 Québec inc.	317 848,39 \$	125 070,37 \$ <b>Corrigé à 125 070,38 \$</b>
Excavation Normand Majeau inc.	307 809,22 \$	116 493,36 \$
Pavage E. Perreault inc.	322 809,20 \$ <b>Corrigé à 322 809,19 \$</b>	128 882,15 \$ <b>Corrigé à 128 879,05 \$</b>
Pavage JD inc.	289 625,76 \$	110 165,83 \$
Sintra Inc. (Région Lanaudière- Laurentides)	293 726,63 \$	116 929,58 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 7 avril 2020.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite octroyer ce contrat sous réserve de la levée des mesures exceptionnelles et des ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, et ce, au plus tard à l'automne 2020 permettant ainsi l'exécution des travaux. Après cette échéance, à défaut de la levée des mesures exceptionnelles et des ordonnances, la présente résolution est annulée à toute fin que de droit.

20-118 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les travaux d'asphaltage sur diverses rues, au plus bas soumissionnaire conforme pour les deux bordereaux, soit l'entreprise Pavage JD inc. pour un montant total de 399 791,59 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de la levée des mesures exceptionnelles et des ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, et ce, au plus tard à l'automne 2020. Après cette échéance, à défaut de la levée des mesures exceptionnelles et des ordonnances, la présente résolution est annulée à toute fin que de droit.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que les dépenses soient imputées aux règlements d'emprunt numéros 164 - Parapluie (4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Avenues et rue Albert), 165 (rue de la Pointe-Verte) et 167 (rues Miron, Manchester et Poirier).

Les certificats de crédit numéros 2020-000018 et 2020-000019 ont été émis pour autoriser cette dépense.

#### **19. OCTROI DE CONTRAT – CORRECTION ET RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE - 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 10 mars 2020 pour des travaux de correction et rapiéçage d'asphalte - 2020;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 30 mars 2020 provenant des entreprises énumérées dans le tableau ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Pavage JD inc., pour un prix corrigé au mètre carré de 50,36 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

##### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>COÛT TOTAL / M<sup>2</sup> (TAXES INCLUSES)</b>
Pavage Desjardins inc.	87,33 \$ <b>Corrigé à 87,38 \$</b>
Pavage E. Perreault inc.	177,99 \$
Pavage JD inc.	50,35 \$ <b>Corrigé à 50,36 \$</b>

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 7 avril 2020.

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, la Municipalité se réserve le droit de modifier à la baisse les quantités réellement commandées, et ce, malgré les quantités estimées.

20-119 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les travaux de correction et rapiéçage d'asphalte - 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavage JD inc., pour un prix au mètre carré de 50,36\$, taxes incluses, la Municipalité se réservant le droit de modifier à la baisse les quantités réellement commandées, et ce, malgré les quantités estimées.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000020 a été émis pour autoriser cette dépense.

#### **20. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 10 mars 2020 pour la fourniture de matériaux granulaires - 2020;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 30 mars 2020 provenant des entreprises énumérées dans le tableau ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Concassage Carroll inc., les résultats étant les suivants :

##### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

<b>FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES – 2020</b> <b>PRIX UNITAIRES À LA TONNE MÉTRIQUE (PLUS LES TAXES APPLICABLES)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ITEM	DESCRIPTION	SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE LAURENTIDES)		CONCASSAGE CARROLL INC.		MASKIMO CONSTRUCTION INC.	
		PRIX SOUMIS AVEC TRANSPORT (T.M.)	PRIX SOUMIS SANS TRANSPORT (T.M.)	PRIX SOUMIS AVEC TRANSPORT (T.M.)	PRIX SOUMIS SANS TRANSPORT (T.M.)	PRIX SOUMIS AVEC TRANSPORT (T.M.)	PRIX SOUMIS SANS TRANSPORT (T.M.)
1	Pierre nette – ¾" – 20 mm	18,63 \$	12,35 \$	15,50 \$	13,00 \$	26,76 \$	17,50 \$
2	Pierre à perré - 2"-4"/50-100 mm	18,38 \$	12,10 \$	13,50 \$	11,00 \$	31,75 \$	22,50 \$
3	Pierre à perré - 4"-8"/100-200 mm	18,38 \$	12,10 \$	13,50 \$	11,00 \$	31,75 \$	22,50 \$
4	Poussière de pierre - 0-1/4" /0-5 mm	11,28 \$	5,00 \$	18,50 \$	16,00 \$	24,75 \$	15,50 \$
5	Pierre – 0"-¾" Tout venant	17,53 \$	11,25 \$	13,25 \$	10,75 \$	23,00 \$	13,75 \$
6	Pierre – 0"-2 ½" Tout venant	17,28 \$	11,00 \$	13,25 \$	10,75 \$	23,50 \$	14,25 \$

CONSIDÉRANT QU'une allocation à la tonne métrique basée sur le taux du transport des matières en vrac), zone I (sable-terre-gravier), est ajoutée au coût de chaque matériau en considération de la distance à parcourir entre le site de l'entreprise concernée et le garage municipal, lorsque le transport de de ceux-ci est effectué par la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE les achats des matériaux granulaires sont effectués avec ou sans transport selon la disponibilité de la main-d'œuvre de la division voirie du Service des travaux publics affectée au transport;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 7 avril 2020.

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, la Municipalité se réserve le droit de modifier à la baisse les quantités réellement commandées, et ce, malgré les quantités estimées.

20-120 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Concassage Carrol inc. aux prix soumis à la tonne métrique, avec ou sans transport selon le cas, plus les taxes applicables, tel que décrit au tableau dans le préambule de la présente résolution, la Municipalité se réservant le droit de modifier à la baisse les quantités réellement commandées, et ce, malgré les quantités estimées.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000021 a été émis pour autoriser cette dépense.

#### **21. RENOUELEMENT DE CONTRAT – LOCATION D'UNE ROULOTTE – CLÉMENT & FRÈRES INC.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location pour la roulotte située à la station St-Patrick est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QUE selon les besoins de la division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics, il y a lieu de procéder au renouvellement de cette convention, aux mêmes termes que ceux initialement prévus, soit pour un montant mensuel de 625 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois;

20-121 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le renouvellement de la location pour la roulotte située à la station St-Patrick avec l'entreprise Clément & frères inc., pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 13 avril 2020, au montant mensuel de 625 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000022 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **22. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – INTERNET HAUTE VITESSE - STATION ST-PATRICK**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture d'internet haute vitesse à la Station St-Patrick est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE selon les besoins de la division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics, il y a lieu de procéder au renouvellement de ce contrat, lequel se reconduit de façon automatique selon les mêmes termes et conditions avec l'entreprise B2B2C inc., soit pour un montant mensuel de 45 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une période de trois (3) ans;

20-122 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le renouvellement du contrat de fourniture d'internet haute vitesse à la Station St-Patrick avec l'entreprise B2B2C inc., pour une durée de trois (3) ans, au montant mensuel de 45 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000023 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **23. 2<sup>E</sup> VERSEMENT DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES – REPORT DE L'ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 61-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 14 % l'an sur le solde des taxes impayées à l'expiration des échéances prévues au Règlement.

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QU'en raison de ces mesures exceptionnelles, le conseil municipal désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en reportant la date d'échéance du 2<sup>e</sup> versement du compte de taxes foncière 2020 (prévu le 20 avril 2020) au 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure exceptionnelle adoptée par le conseil municipal vise uniquement les taxes foncières. Toute compensation, cotisation, tarif, créance etc. est expressément exclue.

CONSIDÉRANT QUE cette mesure exceptionnelle adoptée par le conseil municipal exclut expressément tout arrérage de taxes foncières cumulé en capital, intérêt et pénalité exigible.

20-123 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'alléger le fardeau fiscal des contribuables en reportant la date d'échéance du 2<sup>e</sup> versement du compte de taxes foncière 2020 (prévu le 20 avril 2020) au 30 novembre 2020;

Que cette mesure exceptionnelle adoptée par le conseil municipal s'applique uniquement sur les taxes foncières. Toute compensation, cotisation, tarif, créance etc. est expressément exclue.

Que cette mesure exceptionnelle adoptée par le conseil municipal exclut expressément tout arrérage de taxes foncières cumulé en capital, intérêt et pénalité exigible.

### **24. AUTORISATION DE SIGNATURE – LOCATION D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL – 3583, RUE METCALFE – CONNEXION MATAWINIE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Connexion Matawinie est intéressée, dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur le territoire de la MRC Matawinie, à louer le local situé au 3583, rue Metcalfe aux fins d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à rendre disponible ce local, et ce, sous certaines conditions à être négocié entre les parties.

20-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la location du local situé au 3583, rue Metcalfe à l'organisme Connexion Matawinie.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de location à intervenir le cas échéant, ainsi que tout autre document découlant de la présente résolution.

**25. RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 a été achevé par le directeur par intérim du Service de la sécurité incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim du Service de la sécurité incendie.

20-125 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon adopte le rapport annuel des actions 2019 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie. La MRC de Matawinie consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et transmettra le tout au ministère de la Sécurité publique.

**26. EMBAUCHE D'UNE CAPITAINE À LA PRÉVENTION – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une capitaine à la prévention au Service de la sécurité incendie afin d'assurer le bon déroulement des opérations de ce service;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations soumises aux membres conseil municipal.

20-126 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier l'embauche de madame Josée Descoteaux au poste de capitaine à la prévention du Service de sécurité incendie, laquelle est en poste depuis le 27 mars 2020 et sera assujettie à une période de probation de 6 mois.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment en ce qui a trait au contrat de travail à intervenir.

**27. ANNULATION DE LA VENTE-DÉBARRAS PRÉVUE LES 16 ET 17 MAI 2020 – PANDÉMIE COVID-19**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 35-99, les ventes-débarras sont permises les fins de semaine de la Fête du Dollard et la quatrième fin de semaine du mois d'août, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de suspendre l'application du Règlement numéro 35-99 et d'interdire la tenue de la vente de débarras prévue les 16 et 17 mai 2020.

20-127 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De suspendre l'application du Règlement 35-99 et d'interdire la tenue de la vente-débarras prévue les 16 et 17 mai 2020.

## **28. PLAN DE REDRESSEMENT FINANCIER – PANDÉMIE DE LA COVID-19**

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures exceptionnelles et ces ordonnances ont des répercussions majeures sur le fonctionnement et les activités des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se voit dans l'obligation de revoir sa gestion et sa planification financière pour l'année 2020, notamment ses frais d'exploitation et de fonctionnement, ses ressources humaines, ses projets etc., le tout afin d'assurer une saine administration des deniers publics;

CONSIDÉRANT un projet de plan de redressement financier afin de pallier aux conséquences engendrées par cette pandémie;

20-128 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver la première phase du plan de redressement financier et de mandater le directeur-général et secrétaire-trésorier à procéder à la mise en œuvre de la première phase de ce plan.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

## **29. ÉCARTS DE QUANTITÉ ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT – LUMICOM – ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la conception, fourniture, livraison et installation d'enseignes municipales fait l'objet d'écarts de quantités et de directives de changement supérieurs à 10 % du coût original du contrat;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du *Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*, tout dépassement de coûts à un contrat entraînant une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du coût original du contrat doit être autorisée par voie de résolution du conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE les écarts de quantités et directives de changements représentent une somme additionnelle de 8 571,39 \$.

20-129 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les dépenses additionnelles tel qu'énumérées au préambule ci-dessus.

Le certificat de crédit pour cette dépense a été modifié en conséquence.

## **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

### **30. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mars 2020.

20-130 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

#### **30.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2020 au montant de 459 148,34 \$.

#### **30.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 38 722 à 38 987) au 9 avril 2020 totalisant 171 722,58 \$.

#### **30.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

D'approuver la liste des chèques annulés au 9 avril 2020.

#### **30.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**

D'approuver la liste des prélèvements (nos 6 577 à 6 664) au 9 avril 2020 totalisant 254 468,63 \$.

#### **30.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS**

D'approuver la liste des paiements directs (nos 675 à 736) au 9 avril 2020 totalisant 349 196,05 \$.

#### **30.6 LISTE DES ENGAGEMENTS**

D'approuver la liste des engagements au 9 avril 2020 totalisant 8 083 422,54 \$.

#### **30.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 mars 2020 totalisant 2 329 \$.

#### **30.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS**

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de mars 2020 totalisant 207 721,53 \$.

#### **31. CORRESPONDANCE**

##### **31.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) - DEMANDE DE DISPENSE POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT – ARTICLE 935 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL – RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION - USINE DE FILTRATION ST-PATRICK**

#### **32. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **32.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE DANS CERTAINES ZONES LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DE REVOIR LES CRITÈRES D'AUTORISATION APPLICABLES À LA LOCATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME**

20-131 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-58 modifiant le règlement de zonage numéro 402 (secteur canton) et ses amendements afin d'interdire dans certaines zones les résidences de tourisme et de revoir les critères d'autorisation applicables à la location de résidence de tourisme.

##### **32.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE DANS CERTAINES ZONES LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DE REVOIR LES CRITÈRES D'AUTORISATION APPLICABLES À LA LOCATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME**

20-132 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-62 modifiant le règlement de zonage 372-89 (secteur village) et ses amendements afin d'interdire dans certaines zones les résidences de tourisme et de revoir les critères d'autorisation applicables à la location de résidence de tourisme.

#### **33. PAROLE AUX CONSEILLERS**

#### **34. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, Madame Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe fait lecture des questions déposées par les citoyens conformément à l'avis public affiché et s'assurera du suivi auprès de ces derniers.

#### **35. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-133 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h50.

(signé) *Caroline Gray*  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Gray  
Directrice générale adjointe  
et directrice du Service du greffe

(signé) *Bruno Guilbault*  
\_\_\_\_\_  
Bruno Guilbault  
Maire